

PARCOURS DE FORMATION

(Annexe Pédagogique)

1. Les objectifs à atteindre par le stagiaire sont les suivants :

- Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

2. Le positionnement initial a été établi :

- Que la formation théorique doit comporter au minimum : 15 heures
- Que la formation pratique doit comporter au minimum : 20 heures (13 heures si BA)

3. Description du parcours de formation :

a) Formation théorique :

- Cours collectifs avec formateur :

- SIGNALISATION (panneaux, croisement, dépassement)
- VEHICULE (commandes, équipements, entretien)
- CONDUCTEUR ET AUTRES USAGERS (alcool, stupéfiants, chocs, vigilance)
- PREMIERS SECOURS (protéger, alerter, secourir)
- VITESSE (Limitations, vitesse excessive, excès de vitesse)

- Tests théoriques :

Entraînements systématiques à l'épreuve de l'examen.

b) Formation pratique :

- Compétence 1 : gestion mécanique du véhicule (volant, pédales, boîte de vitesses et contrôles).
- Compétence 2 : observer, respecter la signalisation et se placer sur la chaussée, savoir stationner son véhicule.
- Compétence 3 : respecter les autres usagers, savoir s'insérer sur voie rapide et en circulation dense, conduite de nuit, par intempérie.
- Compétence 4 : connaître les influences de l'alcool sur le conducteur, les aides à la conduite, savoir suivre un itinéraire.

4. Pour toute la durée de l'action un référent pédagogique est nommé

5. Des évaluations continues seront réalisées :

- Aux périodes suivantes :
 - A la fin de la formation ETG
 - En cours de formation pratique
 - A la fin de la formation pratique
- Suivant les modalités suivantes :
 - Tests théoriques
 - Evaluations intermédiaires
 - Examens Blancs